



Rencontres des naturalistes et gestionnaires
d'espaces naturels des Pays de la Loire

16 novembre 2018 – Le Pellerin

PARTOUT
OÙ LA NATURE

A BESOIN

DE NOUS

Suivi de la mise en œuvre du dispositif ERC

Obligations juridiques et mise en pratique



Xavier MÉTAY

Rappels

Séquence « ERC »

Éviter

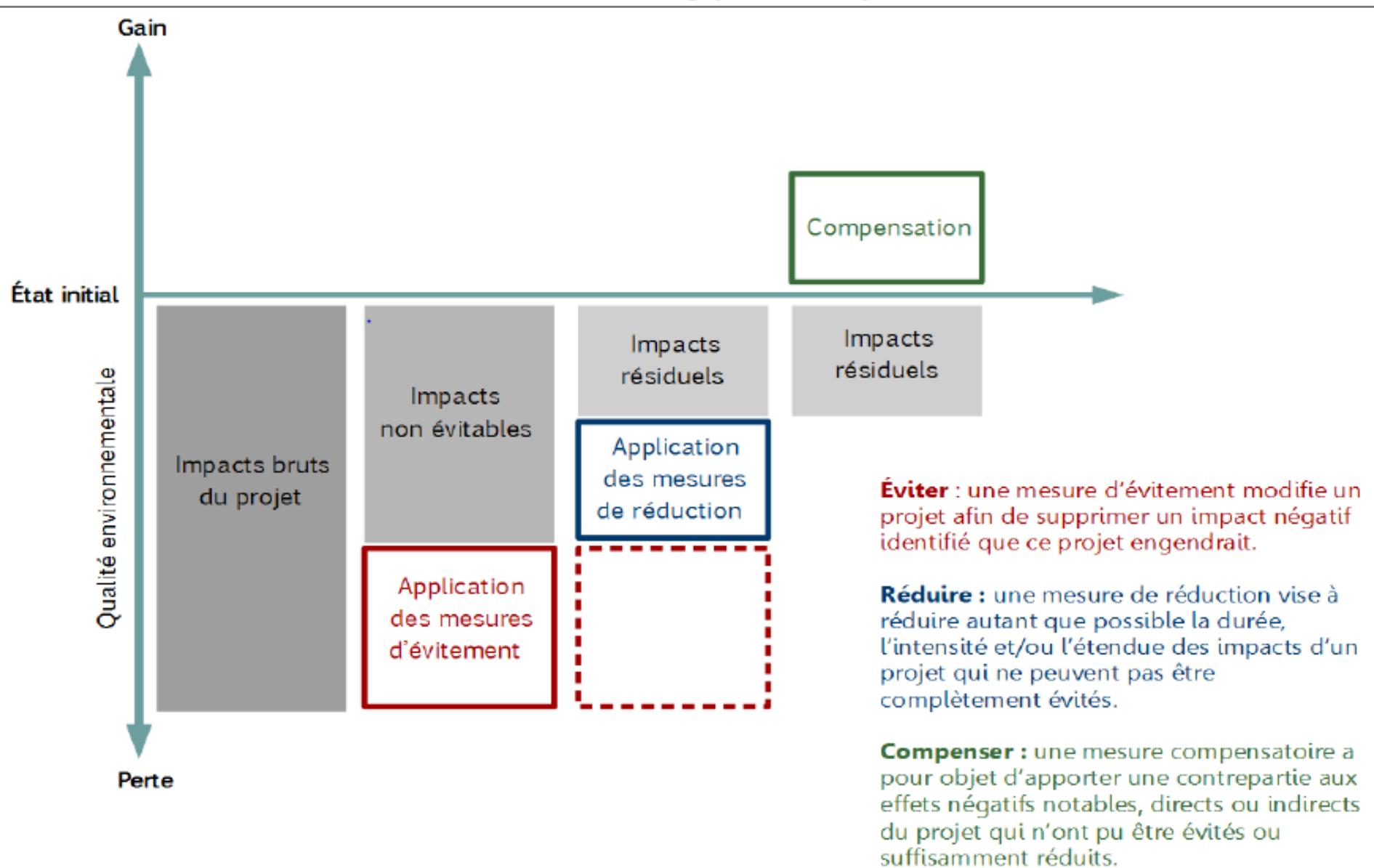


Réduire



Compenser

Schéma 1 - Le bilan écologique de la séquence ERC



Séquence prévue de longue date par le droit

Obligations générales :

- Loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976
- Directive 85/337 - évaluation env. des projets
- Directive 2001/42 - évaluation env. plans/programmes

Obligations sectorielles :

- Espèces protégées
- Natura 2000
- Loi sur l'eau
- Défrichement

Mais montée en puissance récente de la séquence « ERC »

Ex : Loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016

-> préoccupation de soutenabilité environnementale des projets

**Au-delà de la conception, quelle
effectivité des mesures ?**

Quelques exemples

Exemple 1

Problématique :

Déplacement de troncs d'arbres abritant des larves d'insectes protégés, abattus dans le cadre d'un aménagement commercial , dans le but de permettre la colonisation d'autres milieux

-> mesure de **réduction d'impact**

Prescription de l'arrêté :

2) MISE EN PLACE DES MESURES COMPENSATOIRES

- Déplacements des arbres : hiver 2014-2015



Bretagne Vivante

Réalisation effective :

Déplacement vers les milieux favorables en octobre 2015

-> Quid de l'efficacité de la mesure ???

Prescription de l'arrêté :

Fûts trop longs sont « *débités en portions de 3 à 4 mètres* »



Bretagne Vivante



Bretagne Vivante

Non respecté

Prescription de l'arrêté :

Obligation de « *garder l'orientation et le bon sens* » lors du positionnement final, ce qui suppose un placement vertical



Non respecté

Exemple 2

Problématique :

Création d'une mare en compensation d'une perte d'habitat lié à la mise en place d'une installation de production d'énergie

-> mesure de **compensation d'impact**

Problème :

Mare à sec pendant plusieurs années, intérêt très limité pour la faune, caractère non fonctionnel



Althis

Problème **signalé** par les associations à l'occasion du comité de suivi

Engagement par
le MOA d'une
étude visant à
améliorer
l'attractivité de
la mare



Amélioration progressive de la situation, avec une attractivité constatée de la mare.



Althis

Mais **problème d'entretien** de la mare créée, justifiant une nouvelle alerte des associations et des **mesures correctives**

Exemple 3

Problématique :

Plantation d'arbres en compensation de coupes /arrachages réalisés dans le cadre du passage d'un réseau enterré -> mesure de **compensation d'impact**, non imposée par l'arrêté



Démarrage sous de bons auspices

Question de la **pérennité des mesures** : replantations réalisées sur des terrains communaux, quid de **l'adaptation du PLU** pour assurer une protection à long terme des arbres plantés ?

Travail de conception des mesures inutile si :

- mesures inefficaces
- mesures mal mises en œuvre
- mesures non mises en œuvre

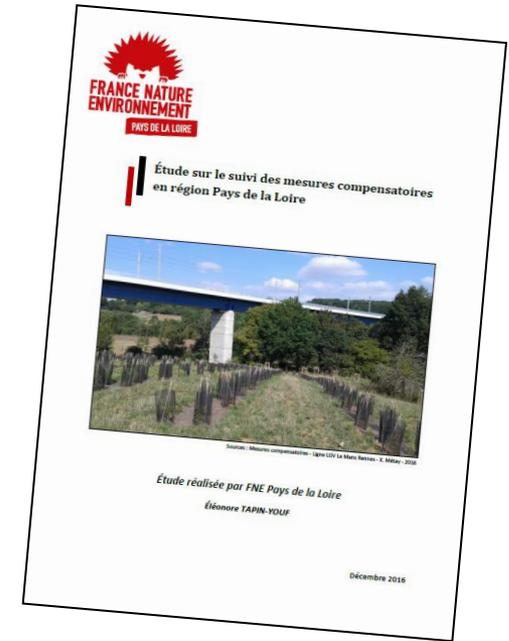
-> Problématique du suivi de la mise en œuvre des mesures de la séquence ERC

Suivi et réglementation

Obligations de suivi dans la réglementation nationale :

- Suivi obligatoire pour dossiers soumis à **étude d'impact** (présentation des modalités de suivi dans l'étude, dispositif proportionné au projet, obligation de bilan)
- Quelques indications dans les réglementations sectorielles (loi sur l'eau, ICPE, espèces protégées...)
- > absence de cadre harmonisé

Étude menée en 2016 par FNE Pays de la Loire quant aux arrêtés prévoyant des mesures ERC



Objectifs :

- Comparer la rédaction des obligations de suivi
- Identifier les éventuelles difficultés de rédaction
- Proposer le cas échéant des améliorations

Exemples de problèmes de rédaction quant au suivi

- absence pure et simple d'obligation de suivi
- renvoi des modalités à une échéance future
- renvoi au dossier de demande (problème de lisibilité et de transparence)
- non précision sur durée/fréquence du suivi
- absence de protocole de suivi
- absence d'indicateurs de résultat



Exemples de problèmes de rédaction quant au suivi

- utilisation de formules non impératives
- absence d'obligation de transmission des résultats du suivi
- non identification du destinataire
- question de la création d'un comité de suivi
- confusion mesures de suivi / d'accompagnement

« Suites » à donner au suivi

- En cas d'absence d'efficacité de la mesure, adoption automatique d'un **arrêté de prescriptions complémentaire** (art. L. 163-4 c. env.)
- En cas d'absence de mise en œuvre de la mesure, adoption automatique d'un **arrêté de mise en demeure** (art. L. 163-4 c. env.)
- Mise en œuvre proportionnée de **sanctions administratives** (art. L. 171-8 C. env.)

Constat et perspectives

Manque de rigueur de certains maitres d'ouvrages quant à la bonne exécution de leurs obligations

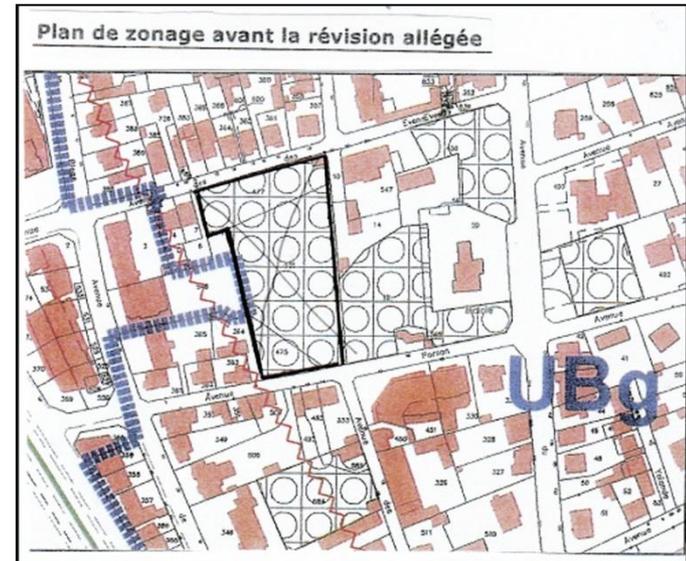
Insuffisance des moyens affectés aux services de l'État pour assurer ce suivi

- ⇒ Complémentarité possible de l'action des associations
- ⇒ Mise en place d'un tableau de suivi associatif
- ⇒ Constats de manquements pouvant donner lieu à alerte des acteurs du dossier voire à des actions en justice

Constat et perspectives

Améliorer l'**articulation** mesures ERC avec **d'autres outils** juridiques pour améliorer la pérennité :

- Documents d'urbanisme (PLU notamment)
- Obligations réelles environnementales
- Pérennisation baux environnementaux
- ...



Merci de votre attention !

